

Résultats possiblement décevants, pour les communes du Nord, des restrictions de vol pour 2029, résultant de l'Etude d'Impact de l' Approche Equilibrée de l' Aéroport de Toulouse Blagnac ?

Ce 26 novembre 2025 Mr le préfet de la région nous divulguera le scénario des restrictions d'opérations qu'il proposera aux ministres concernés. Il doit être souligné que l'accouchement aura été extrêmement difficile avec un risque de résultat très pénalisant pour les communes du Nord. C'est que pour aboutir à un scénario satisfaisant les objectifs agréés de limitation de la gêne acoustique causée par les vols de nuit (de 22h00 à 06h00) en 2029 les hypothèses du trafic aérien correspondants ont été revues d'une manière très subtile, avec 3 publications en l'espace de quelques mois, contenant des changements significatifs entre elles. Les compagnies exploitantes ont produit, sous le sceau du secret commercial, leurs visions des vols pour cette année, située dans quatre ans, tant en horaires qu'en types d'avions concernés. Les services des opérations ont également déterminé les directions et les pistes empruntées. Il en résulte, d'une part, que les avions les plus bruyants au décollage, anciens, du type B737-800 domineront dans cette période (42% en 2029 pour 23% en 2023, en passant par 47% en 2026 !) avec une faible arrivée des avions de nouvelle génération (B737 MAX de 8% contre 4% actuellement) et d'autre part une prise en compte de la répartition des décollages de la plateforme en grosse majorité vers le Nord, de 72,5%, alors qu'il s'agissait de 65% en 2024. Des avions de nouvelle génération compenseraient un peu la moyenne de bruit émis mais les pics réalisés par les avions anciens bruyants auront réveillé les riverains ! A noter que 2026, d'après les prévisions des types d'avions contenant beaucoup de B737-800 et pas encore suffisamment d'avions de nouvelle génération, sera extrêmement pénible. Seul le moratoire de décollages entre 00h00 et 06h00 aiderait significativement. Ce moratoire avait été pris en compte comme une référence par les autorités étatiques représentées lors des réunions de consultation jusqu'au printemps dernier. Des changements soudains majeurs d'approche se sont produits avec apparition du risque mentionné suivant la solution qui sera retenue.

Cette situation doit être connue des édiles des communes du Nord concernées, comme des associations de riverains correspondantes.